

Plan de revitalisation économique

Vous êtes
chef d'entreprise ?

Développez votre activité
Créez des emplois
Bénéficiez d'une aide financière



Colmar

Guebwiller

Ribeauvillé



Plan de revitalisation

Objectif ?

Contribuer à la création d'emplois, en nombre équivalent à ceux supprimés sur le territoire.

Qui est concerné ?

Les TPE / PME (moins de 250 salariés) situées dans les cantons de Ste-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé, Lapoutroie, Kaysersberg, Colmar-Nord, Colmar-Sud, Andolsheim, Wintzenheim, Munster, Rouffach, Neuf-Brisach, Guebwiller, Sultz et Ensisheim.

Pilote de la mission : la CCI de Colmar et du Centre-Alsace

En raison de sa bonne connaissance du tissu économique local, la Préfecture du Haut-Rhin et les entreprises concernées ont choisi la CCI de Colmar et du Centre-Alsace pour animer ce dispositif et gérer le fonds commun.

Toutes les TPE/PME des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat, peuvent postuler pour bénéficier du PLAN DE REVITALISATION

Chaque projet sera soumis à un comité d'agrément, qui aura pour mission de juger de sa validité.

Pourquoi un plan de revitalisation ?

Le bassin d'emploi de Colmar et du Centre-Alsace a été touché par la crise, ce qui a eu pour conséquences plusieurs vagues de suppression d'emplois. Pour faire face à cette situation, l'Etat a mis en place un plan de revitalisation.

Les entreprises de 1000 salariés et plus en Europe, qui ont procédé à des licenciements collectifs ayant de fortes conséquences sur l'économie du territoire, sont assujetties à une obligation de revitalisation.

En Centre-Alsace, les entreprises concernées ont décidé de mutualiser leurs moyens pour davantage d'efficacité et ont contribué financièrement à la constitution d'un fonds commun.



Plan d'actions pour la revitalisation du territoire



1

Aide directe à la création d'emplois

L'entreprise pourra percevoir par emploi net créé, 2000 à 3000 €.

Cette aide est soumise à conditions.

Il doit s'agir de l'embauche :

- en CDI,
- en CDD minimum de 6 mois.

2

Soutien à la création – reprise – transmission d'entreprises

Tout créateur d'entreprise qui souhaite embaucher peut bénéficier :

- d'un prêt à taux zéro de la part de la PFIL,
- d'une aide à l'emploi de 2000 à 3000 € par emploi créé.

3

Suivi et aide au développement de 30 entreprises

Identifiées comme ayant un fort potentiel de développement, ces 30 entreprises bénéficieront d'aides financières et seront suivies par la CCI de Colmar et du Centre-Alsace.

Afin d'assurer leur croissance, la CCI va les conseiller en matière de :

- stratégie,
- organisation,
- management.

4

Dispositif ALIZE

Tout projet d'entreprise incluant la création d'emplois peut prétendre à :

- un prêt à taux zéro «ALIZE»,
- une mise à disposition temporaire de compétences.

Objectif de ces 4 actions
**la création
d'emplois**



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE COLMAR ET DU CENTRE-ALSACE
1, place de la Gare - BP 40 007 - 68001 COLMAR Cedex
Tél. 03 89 20 20 20 - Fax 03 89 20 20 21
Mail : info@colmar.cci.fr - www.colmar.cci.fr

Contact

Tél. : 03 89 20 21 00

Mail : revitalisation@colmar.cci.fr